



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Ministero dell'istruzione, dell'università e della ricerca



Ufficio
Scolastico
per la
Lombardia

**ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE
LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG ET
L'UFFICIO SCOLASTICO REGIONALE PER LA LOMBARDIA**

1. Préambule

Le rectorat de l'Académie de Strasbourg et l'Ufficio Scolastico Regionale per la Lombardia, considérant d'une part leurs intérêts communs et, d'autre part, les partenariats déjà inscrits dans le domaine scolaire, décident de promouvoir et de développer les actions de coopération éducative entre les deux territoires.

2. Objectifs généraux

Le rectorat de l'Académie de Strasbourg et l'Ufficio Scolastico Regionale per la Lombardia définissent les objectifs généraux communs suivants dans le cadre de leur coopération éducative :

- éduquer à la citoyenneté européenne, encourager à la mobilité et développer les compétences interculturelles des élèves et des enseignants en Lombardie et en Alsace ;
- soutenir l'enseignement de la langue française en Lombardie et de la langue italienne dans l'académie de Strasbourg ;
- développer les partenariats d'établissements scolaires et la coopération institutionnelle dans les deux territoires ;
- favoriser les mobilités individuelles et collectives dans la région partenaire ;
- promouvoir les moments de formation commune ou partagée dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes ou des DNL (CLIL).

3. Actions envisagées pour la durée de l'accord

Les objectifs généraux évoqués ci-dessus par les deux parties peuvent se réaliser dans le cadre des actions présentées ci-dessous :

- organisations de mobilités scolaires collectives ou individuelles avec réciprocité (en priorité avec hébergement en famille) ou sans réciprocité dans le cadre d'un projet pédagogique élaboré par les deux établissements scolaires concernés ;

- visites ou échanges de courte durée (1 à 3 semaines) de professeurs de langue étrangère ou de DNL (CLIL) engagés dans la démarche CLIL ;
- partage de moments de formation ou de visites d'enseignants pour une meilleure connaissance réciproque des deux systèmes éducatifs, pour le partage de pratiques pédagogiques innovantes, notamment dans les domaines suivants :
 - a) contribution du numérique éducatif à une plus grande efficacité pédagogique des processus d'enseignement et d'apprentissage ;
 - b) partage d'expériences et de méthodes innovantes dans le cadre des enseignements de DNL (CLIL) et réflexion sur l'articulation entre l'enseignement de langue et de DNL (CLIL) ;
 - c) développement commun de stratégies et de méthodes didactiques qui facilitent l'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP en français, BES en italien) ;
 - d) invitation à des manifestations ou événements thématiques dans la région partenaire, comme par exemple la « Semaine Européenne des Langues » ou lors de la présentation et diffusion de matériels pédagogiques et didactiques produits en partenariat.

4. Modalités et suivi

Un comité de suivi du partenariat est constitué. Il se compose de deux membres désignés par l'Ufficio scolastico Regionale de Lombardie et de deux membres désignés par l'Académie de Strasbourg qui forment un groupe de quatre membres.

Le comité de suivi établira une synthèse annuelle des actions menées dans le cadre de la présente convention. Cette synthèse commune pourra faire l'objet d'une publication et diffusion décidée par les deux pays partenaires.

5. Durée de l'accord, modalités de renouvellement et modification de la convention

L'accord est conclu pour une durée de quatre ans. A partir de l'année scolaire 2017-2018, le premier cycle s'est conclu à la fin de l'année scolaire 2021-2022. L'accord pourra être renouvelé si, à la fin des quatre années, les deux parties le souhaitent.

Toute modification de la présente convention avant la date d'échéance doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Milano et Strasbourg,

Il Direttore Generale,
Ministero della Pubblica Istruzione,
Ufficio scolastico Regionale per la Lombardia



[Signature]
Delia Campanelli

Date : 23/03/2017

MINISTERO DELL'ISTRUZIONE
DELL'UNIVERSITA' E DELLA RICERCA
Ufficio Scolastico Regionale per la Lombardia
DIREZIONE GENERALE
Via Pola, 11 - 20124 MILANO

La Rectrice de l'académie de Strasbourg,
Chancelière des Universités d'Alsace



[Signature]
La Rectrice
Sophie BÉJEAN
Sophie Béjean

Date : 23/04/2017